

التَّحْذِيرُ مِنَ الْبِدْعِ وَعَوَاقِبُهَا الْوَخِيمَةُ

L'avertissement contre les Bid'ahs
(Les innovations religieuses)
Et leurs conséquences malheureuses

Écrit par
Sheikh Salih Ibn 'Abdul-'Aziz Aal Ash-Sheikh

Traduit par
Abou Hammaad Sulaiman Dameus Al-Hayiti

Et relu par
Abou Ibrahim 'Abdullah Al-Fransi

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Introduction

Louanges à Allah le Seigneur des mondes et paix et salut sur son noble messenger, sur ses proches et ses nobles compagnons. Ensuite :

Ce livre est à l'origine une conférence dans laquelle le Sheikh Salih Aal Ash-Sheikh a clarifié la réalité de la Bid'ah et a réfuté les faux arguments des gens de Bid'ah. A la fin de la conférence, le Sheikh, le Moufti 'Abdul-'Aziz Aal Ash-Sheikh commente sur les propos du Sheikh Salih en y ajoutant plusieurs points très bénéfiques, suivis de quelques questions et réponses éclairantes. Tout cela a ensuite été retranscrit et publiée en arabe. La façon excellente avec laquelle le Sheikh a expliqué les choses m'a motivé à traduire cet ouvrage bénéfique en français. J'espère que chaque personne sincère saura y trouver la lumière et la compréhension qui lui permettront de pratiquer correctement sa religion et de s'éloigner des égarements.

Abou Hammaad Sulaiman Dameus Al-Hayiti

Le Samedi 7 septembre 2024

Montréal, Québec, Canada.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Toute la louange appartient à Allah, nous Le louons, nous demandons son aide, et nous cherchons refuge en Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre les mauvaises conséquences de nos mauvaises actions, celui qu'Allah guide, personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare, personne ne peut le guider. Je témoigne qu'il n'existe rien qui mérite d'être adoré excepté Allah, Lui seul et Il n'a aucun associé et je témoigne que Mohammad ﷺ est son esclave et messager.

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ حَقَّ تُقَاتِهِ وَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأَنْتُمْ مُسْلِمُونَ ﴾

(Ô les croyants ! Préservez-vous d'Allah comme on doit s'en préserver. Et ne mourez qu'en étant musulman.) [Ali 'Imraan : 3 : 102]

﴿ يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ مِنْ نَفْسٍ وَاحِدَةٍ وَخَلَقَ مِنْهَا زَوْجَهَا وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا

كَثِيرًا وَنِسَاءً وَاتَّقُوا اللَّهَ الَّذِي تَسَاءَلُونَ بِهِ وَالْأَرْحَامَ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَيْكُمْ رَقِيبًا ﴾

(Ô hommes ! Préservez-vous de votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Préservez-vous d'Allah au nom Duquel vous vous implorez les uns les autres, et (Préservez-vous d'Allah) de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement.) [An-Nisa : 4 : 1]

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَقُولُوا قَوْلًا سَدِيدًا يُصْلِحْ لَكُمْ أَعْمَالَكُمْ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ وَمَنْ يُطِيعِ

اللَّهِ وَرَسُولَهُ فَقَدْ فَازَ فَوْزًا عَظِيمًا ﴾

(Ô vous qui croyez ! Préservez-vous d'Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite.) [Al-Ahzaab : 33 : 70-71]

Ensuite : La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure voie est la voie de Mohammad ﷺ. Les pires choses sont les inventions (dans la religion), et toute invention (dans la religion) est Bid'ah. Toute BID'AH est égarement, et tout égarement mène au feu de l'Enfer.

Ensuite :

Le sujet de ce livre concerne la Bid'ah, la clarification de sa réalité et l'effet néfaste de la Bid'ah sur la vie des musulmans.

Certes le sujet des Bid'ahs est un sujet extrêmement important, car toutes les déviations qui sont survenues dans la religion ne sont survenues qu'à cause de l'invention de Bid'ahs qui n'existaient pas dans la première partie de l'Islam, durant la vie du prophète ﷺ :

- Dans les affaires de la croyance.
- Dans les affaires des actes religieux contenant du Shirk.
- Dans les causes qui amènent au Shirk.
- Dans les sortes de Bid'ahs reliées à la pratique et dont les adeptes s'imaginent qu'elles les rapprochent d'Allah.

Il n'y a pas de doute que tout musulman qui a témoigné que rien ne mérite d'être adoré excepté Allah (**La ilaaha illallah**) et que Mohammad est le messager d'Allah (**Mohammad rasouloullah**), désire être par son Islam épargné du mal dans cette vie d'ici-bas et dans l'au-delà. Car la rencontre d'Allah et le jugement, ainsi que ce qu'il y a dans la dernière demeure est une affaire immense et grave. C'est pourquoi le musulman doit fuir tout ce qui pourrait lui porter préjudice ou alléger ses bonnes œuvres dans la balance ce jour-là.

C'est également pour cela que le musulman doit s'efforcer d'apprendre à concrétiser la vraie signification du témoignage du fait que rien ne mérite d'être adoré excepté Allah (**La ilaaha illallah**) et le témoignage du fait que Mohammad est le messager d'Allah (**Mohammad rasouloullah**). Car tout ce bonheur se tient dans la réalisation de ces deux témoignages.

La réalisation du témoignage que rien ne mérite d'être adoré excepté Allah (**La ilaaha illallah**) se concrétise par l'acceptation du Tawhid (le pur monothéisme qui est la foi en l'unicité divine) et de ses 3 catégories :

1-Tawhid Al-Ilahiyyah : L'unicité d'Allah dans l'adoration. C'est l'aspect du Tawhid relié à la pratique.

2-Tawhid Ar-Rouboubyyah : L'unicité d'Allah dans la Seigneurie.

3-Tawhid Al-Asma Was-Sifaat : L'unicité d'Allah dans Ses noms et Ses attributs.

Avec tout ce que contient cette grande parole.

En ce qui concerne la réalisation du témoignage que Mohammad est le messager d'Allah (**Mohammad rasouloullah**), cela se concrétise par différentes choses :

Et parmi celles-ci, il y a le fait qu'il ne peut y avoir d'adoration ou de rapprochement à Allah excepté par la voie du prophète ﷺ. L'adoration est donc uniquement celle qui a été légiférée, suivie, ordonnée par le messager ﷺ, ou qu'il a indiquée à ses compagnons et sa nation. Il est certes compatissant et miséricordieux envers les croyants.

Allah lui a ordonné de transmettre la religion et de ne rien en cacher. Il a donc transmis la religion et le message et il a lutté pour cette cause. Et parmi ce qu'il a transmis, il y a les aspects détaillés dans ce qui a trait à l'adoration. Et parmi les choses transmises, il y a l'interdiction de ce qu'il a interdit de manière générale qui comprend ce qu'il a interdit d'inventer et ce par quoi il est interdit de se rapprocher d'Allah; et ce sont les Bid'ahs.

Le prophète ﷺ ordonnait de nombreuses choses, qui font partie du bien de manière détaillée et qui sont suffisantes à celui qui désire se rapprocher d'Allah. Et il a interdit de manière générale, toute autre que ces

adorations ; il a donc interdit les Bid'ahs et il a interdit qu'on se rapproche d'Allah par autre que la Sounnah du prophète ﷺ. Et c'est pour cela que les 'Oulamas ont dit : La signification du témoignage que Mohammad est le messager d'Allah est : de lui obéir dans ce qu'il a ordonné, de croire en la véracité de ce dont il nous a informé, de s'écarter de ce qu'il a interdit ou réprimandé et de n'adorer Allah que par ce que le messager ﷺ lui-même a légiféré.

Donc toute adoration, par laquelle on adore Allah, et qui n'a pas été ordonnée par le messager ﷺ est fausse. Celui qui emprunte le chemin de (la Bid'ah) a affecté son témoignage de (Mohammad Rasouloullah) dans sa conduite, son commandement et son adoration. Et son témoignage sera affecté et il diminuera proportionnellement à cette Bid'ah. Et il est possible que ce soit une *Bid'ah Koufriyyah* (de mécréance), il sort donc du fondement de la religion et de l'adoration, qu'Allah nous en préserve.

Et c'est en se basant sur ce fondement que les savants ont dit : le plus grand verset à ce sujet est le verset de sourate Al-Maa-idah, Allah dit :

﴿الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتَمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ الْإِسْلَامَ دِينًا﴾

(Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous.) Al-Maa-idah : 3.

Et si les musulmans méditaient au sujet de ce verset, ce serait suffisant pour leur éviter de s'éloigner de la Sounnah.

Un juif a dit à 'Omar Ibnoul Khattab : Il y a un verset s'il était descendu sur nous les juifs, nous aurions pris le jour dans lequel il fut révélé comme jour de fête. Il dit : Quel est ce verset? Il dit : (Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion). 'Omar dit : Je connais le jour où il fut révélé, l'heure où il fut révélé, le lieu où il fut révélé. Car il fut révélé le jour de Joumou'ah, le jour de 'Arafah et ce jour est un jour de fête pour les musulmans.

Il y a donc dans ce verset la clarification qu'Allah a complété la religion pour nous. Il dit : (Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion) c'est-à-dire, que la religion c'est l'adoration qui rapproche l'homme d'Allah et elle a été parachevée. Puisqu'elle a été parachevée, y a-t-il moyen d'y introduire quelque chose par laquelle nous pourrions nous rapprocher d'Allah ? Cela est certes contraire à la signification de ce verset.

Voilà pourquoi Ash-Shaatibi ainsi que d'autres savants ont dit : Les gens de Bid'ah n'ont pas de signification à donner à ce verset : (Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion). Car la signification du parachevement implique qu'il n'y a pas de moyen d'y introduire quoique ce soit qui rapprocherait d'Allah.

Ce qui veut dire que tout ce qui est inventé après le messager ﷺ, et après son époque, c'est donc une Bid'ah, un égarement. Celui qui amène cette Bid'ah prétend que la religion est déficiente et il veut la compléter, car il n'a pas reçu ce que la Shari'ah a amené.

Voilà pourquoi l'Imam Malik a dit selon ce qui a été rapporté par Ibnoul-Maajishoune qui a dit : L'Imam Malik a dit : Celui qui pense qu'il y a de bonnes Bid'ahs dans la religion, il a donc pensé que Mohammad ﷺ a trahi le message divin. Et Allah dit :

﴿الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتَمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ الْإِسْلَامَ دِينًا﴾

(Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous.) Al-Maa-idah : 3.

Voilà pourquoi toute personne qui invente une Bid'ah dans la religion a en fait prétendu que la religion n'a pas été complétée, soit de manière implicite ou de façon explicite, ce qui est plus grave. Qu'Allah nous préserve.

C'est la raison pour laquelle il est obligatoire pour toi d'apprendre à connaître les Bid'ahs :

- Sur le plan de leur signification.
- Sur le plan de leurs causes.
- Sur le plan des règles par lesquelles tu peux connaître la Bid'ah et connaître la Sounnah.
- Sur le plan des principes reliés à cette question.
- Il faut également que tu apprennes les ambiguïtés qu'utilisent les gens de Bid'ahs (et comme elles sont nombreuses! qu'Allah ne les fasse pas augmenter!). Il faut aussi que tu apprennes ces ambiguïtés et comment les réfuter. Car il est possible que celui qui prétend qu'il y a de bonnes Bid'ahs te vienne avec diverses manières pour embellir les Bid'ahs ou qu'il te présente certaines ambiguïtés. Lorsque tu as dévoilé l'ambiguïté par l'apprentissage et l'enseignement, tu es alors protégé et à l'abri des gens de Bid'ah, ceux qui suivent la passion.
- Il faut aussi connaître les différentes sortes de Bid'ahs qui ont été inventées, de sorte que si tu rencontres ou entends quelqu'un qui pratique l'une d'entre elles, tu pourras la détester et être sur tes gardes vis-à-vis de celle-ci. Tu pourras également condamner cette Bid'ah avec la connaissance que tu auras à son sujet.

La définition linguistique du terme Bid'ah :

C'est pourquoi nous disons : le terme arabe (بدعة) « Bid'ah » (innovation) vient du verbe arabe (ابتدع الشيء) « Ibtada'ash-shay » (il a innové une chose), qui a le sens de : (اخترعه) « Ikhtara'ahou », c'est-à-dire : « Il l'a inventé ». Dans la langue arabe, on dit : (هذا أمرٌ مُبتدع) qui signifie : « Ceci est une chose nouvelle innovée, qui n'a pas d'exemple l'aillant précédé ». C'est pourquoi Allah dit :

﴿بَدِيعُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ﴾

(Il est le Créateur des cieux et de la terre sans aucun modèle précédent!) Al-Baqarah : 117.

C'est-à-dire qu'Il les a innové et créé sans modèle précédent. Et Allah dit en ordonnant à son prophète ﷺ :

﴿قُلْ مَا كُنْتُ بِدْعًا مِّنَ الرُّسُلِ﴾

(Dis: « Je ne suis pas le premier des messagers... ») Al-Ahqaaf : 9.

C'est à dire : Je ne suis pas une invention en tant que messager qui n'aurait pas été précédé par d'autres messagers ; il y a eu des messagers avant moi, pourquoi reniez-vous donc mon message, alors que vous acceptez qu'il y ait eu d'autres messagers qu'Allah a envoyé ? (Dis: « Je ne suis pas le premier des messagers ... ») C'est-à-dire : mon message n'est pas quelque chose d'inventé, ni de nouveau, qui n'aurait pas été précédé des messagers envoyés auparavant. En fait, Allah a envoyé d'autres messagers et je ne suis pas le premier parmi eux, je ne suis pas nouveau parmi les messagers. Voilà pourquoi l'origine du terme Bid'ah est que c'est quelque chose de nouvellement inventé. Ceci est selon la définition purement linguistique.

Sur une base linguistique, l'innovation peut être employé pour signifier des choses louables, comme elle peut l'être pour des choses blâmables. Quand tu as inventé quelque chose et que tu l'as innové, alors on peut dire : Ceci est une Bid'ah. Voilà pourquoi 'Omar, le deuxième Khalifah bien-guidé, a employé le terme Bid'ah dans le sens linguistique lorsqu'il a réuni les gens derrière un seul Imam durant le Ramadan. Lorsqu'il vit les gens réunis, priant les prières de Tarawih : (**Quelle merveilleuse Bid'ah que celle-ci!**). C'est une Bid'ah sur le plan linguistique, car c'est une chose qu'ils ne faisaient pas. Ils se sont donc réunis derrière un seul Imam, mais cela n'est pas une Bid'ah sur le plan de la révélation, car le prophète ﷺ les avaient réunis durant le Ramadan et ils ont prié derrière lui ﷺ durant quelques nuits. 'Omar voulait donc parler du sens linguistique du terme Bid'ah, car les gens se sont réunis après avoir été séparés derrière plusieurs Imams dans la mosquée du prophète ﷺ.

La définition religieuse du terme Bid'ah :

En ce qui concerne la définition religieuse (c'est-à-dire : selon la définition des savants de la Sounnah), celle-ci a été définie de diverses manières :

Parmi celle-ci, la définition suivante :

« la Bid'ah est une voie dans la religion qui est inventée, par laquelle on rivalise la voie révélée et qui a pour but l'exagération dans l'adoration d'Allah. »

Cette définition est celle d'Ash-Shaatibi dans son livre « Al-I'tisaam », qui est un livre précieux au sujet des Bid'ahs et de la réfutation des gens qui cherchent à créer des ambiguïtés pour les justifier.

D'autres savants l'ont défini en disant que la Bid'ah est tout ce qui a été inventé (dans la religion) et qui contredit la vérité que nous avons reçue du messager d'Allah ﷺ, que ce soit par une parole, une croyance ou un état, supporté par un quelconque semblant de preuve ou de raison.

Il n'y a pas de mal à analyser la première définition, car beaucoup de savants se basent sur cette définition :

Qu'est donc la Bid'ah au sens religieux?

Ash-Shaatibi dit : **« la Bid'ah est une voie dans la religion qui est inventée »**

« Une voie » : c'est un chemin qui est emprunté souvent. Un chemin signifie qu'on passe constamment dessus et qu'il est utilisé fréquemment. Ce qui veut dire que la Bid'ah n'est pas pratiquée une seule fois, mais qu'elle est répétée maintes et maintes fois, de sorte qu'elle devienne une chose pratiquée régulièrement, comme un chemin qu'on piétine. C'est-à-dire qu'elle est accomplie tant de fois qu'elle devient une voie.

« Une voie dans la religion » : C'est-à-dire qu'elle ne concerne pas les affaires mondaines. Donc si les hommes inventent dans leurs affaires de la vie mondaine ce qui améliore leur vie sur terre, cela ne fait pas partie des Bid'ahs (innovations) interdites. La Bid'ah qui est interdite par l'Islam est celle qui a trait à la religion.

« Une voie dans la religion » : Car la règle concernant les affaires mondaines est qu'elles sont à la base licites et permises. Tandis que les affaires reliées à la Shari'ah et aux adorations sont interdites à la base, à moins qu'elles soient venues du prophète ﷺ.

« Inventée » : C'est-à-dire nouvelle ; qu'elle est une chose nouvelle et qu'il n'existait aucun exemple de celle-ci à l'époque du prophète ﷺ.

« Par laquelle on rivalise la voie révélée » : Cela signifie qu'on la rend semblable à la voie révélée. Que veulent les gens par la voie révélée? C'est-à-dire, que veulent-ils par l'application d'un ordre révélé ou par une

quelconque adoration? Ils cherchent par cela à se rapprocher d'Allah en faisant cette adoration et ils souhaitent que l'acte qu'il ont fait soit pris en exemple, c'est-à-dire que les gens les suivent dans ce qu'ils ont fait, tandis qu'eux auront suivi l'exemple du messenger d'Allah ﷺ dans cet acte, soit par une permission venant de la parole ou par une permission venant de l'action.

Les gens de Bid'ah veulent donc par la Bid'ah rivaliser la voie révélée. Cependant, si tu demandes à un innovateur : veux-tu par cela rivaliser ou concurrencer la voie révélée? Il est possible qu'il te dise : non. Mais il faut tenir compte de ce qu'il fait et pas seulement ce qu'il dit. Car par le simple fait d'avoir inventer une adoration nouvelle, il a rivalisé la voie révélée. Ce qui signifie qu'il a inventé une chose dans la religion par laquelle il cherche à adorer Allah et il l'a fait sous la forme et l'apparence de la voie révélée.

« Par laquelle on rivalise la voie révélée et qui a pour but l'exagération dans l'adoration d'Allah. » Ceci est important, car ceux qui adorent par des Bid'ahs, pourquoi veulent-ils adorer en faisant des Bid'ah? Ils veulent exagérer dans l'adoration.

Après avoir été informé à leur sujet, Ibnou Mas'oud trouva des gens dans la mosquée de la ville de Koufah, en train de glorifier Allah en calculant les glorifications avec des cailloux. Ils réunissaient des dizaines ou des centaines de cailloux, puis ils comptaient cent fois Subhaanallah ; un, deux, trois, et ainsi de suite. Lorsqu'Ibnou Mas'oud les vit faire cela, il se mit en colère et dit : **« vous êtes soit sur une voie meilleure que celle des compagnons du messenger d'Allah ﷺ ou vous êtes en train d'inventer un égarement. Le bol du messenger d'Allah ne s'est pas brisé encore, et ses vêtements ne sont pas encore usés, alors comment pouvez inventer ces choses en étant si près de l'époque du prophète ﷺ? »** Ils ont dit : Ô Abou 'Abdur-Rahman, nous ne voulions que le bien.

Voilà ce qu'a voulu dire Ash-Shatibi lorsqu'il dit : **« qui a pour but l'exagération dans l'adoration d'Allah. »** Car lorsqu'il a inventé une Bid'ah, il ne l'a pas inventé en sachant qu'il contredit la religion, mais plutôt il se dit : je veux faire d'avantage de bien. Mais est-ce qu'il lui est permis d'ajouter ce qu'il veut sans une permission venant d'Allah? Cela ne lui est pas permis.

Voilà pourquoi nous disons : Les preuves de la Shari'ah indiquent l'obligation de se cramponner à la Sounnah et l'interdiction de contredire la Sounnah ou de faire des Bid'ahs, c'est-à-dire : l'interdiction de contredire la voie par laquelle on adore Allah ou de l'adorer par des Bid'ahs. Allah dit :

﴿ قُلْ إِنْ كُنْتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَاتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ اللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَحِيمٌ ﴾

(Dis: Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés.) Aalou 'Imraan : 31.

Certain Salafs ont dit : l'affaire n'est pas d'aimer, mais plutôt c'est d'être aimé. L'affaire n'est pas que toi tu aimes Allah, et l'affaire n'est pas que tu aimes le messenger ﷺ, l'affaire n'est pas que tu aimes la religion, mais c'est plutôt qu'Allah Lui t'aime. Et Allah n'aime le serviteur que si celui-ci est bon dans ses œuvres. Allah le très Haut dit :

﴿ لِيَلْوَكُمْ أَيُّكُمْ أَحْسَنُ عَمَلًا ﴾

(...afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre) Al-Moulik : 2.

Et Foudayl dit dans sa célèbre parole : La bonne œuvre est celle qui est pure et correcte. Pure dans le sens qu'elle est uniquement pour Allah et personne d'autre; et correcte dans le sens qu'elle est selon la Sounnah du messager ﷺ. Et Allah a dit :

﴿ وَأَنَّ هَذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَن سَبِيلِهِ ذَلِكُمْ وَصَّاكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴾

(« Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.» Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété.) Al-An'aam : 153.

Il dit donc : (« Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude), son chemin est donc unique. Et Il dit : (Suivez-le donc), c'est-à-dire : Suivez ce chemin. Et Il dit : (et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.) Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété.), le chemin d'Allah est donc unique. Tandis que les sentiers (les sentiers des Bid'ahs et des arguments trompeurs) sont très nombreux. C'est pourquoi Moujahid Ibn Jabr, Aboul-Hajjaaj, l'élève très célèbre du compagnon Ibnou 'Abbaas a expliqué ce verset en disant des sentiers : ce sont les Bid'ahs et les arguments trompeurs. Il dit : (suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.) Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété.)

Et Allah dit dans Sourate Aalou 'Imraan :

﴿ هُوَ الَّذِي أَنْزَلَ عَلَيْكَ الْكِتَابَ مِنْهُ آيَاتٌ مُحْكَمَاتٌ هُنَّ أُمُّ الْكِتَابِ وَأُخَرُ مُتَشَابِهَاتٌ فَأَمَّا الَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ زَيْغٌ فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَابَهَ

مِنْهُ ابْتِغَاءَ الْفِتْنَةِ وَابْتِغَاءَ تَأْوِيلِهِ وَمَا يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُ إِلَّا اللَّهُ ﴾

(C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre: il s'y trouve des versets sans équivoque (Mouhkamaats), qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses (Moutashaabihaats). Les gens, donc, qui ont au cœur une inclinaison vers l'égaré, mettent l'accent sur les versets à équivoque, cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah.) Aalou 'Imraan : 7.

Qui sont ceux qui abandonnent l'ordre clair et évident et prennent les arguments trompeurs et les ambiguïtés? Ce sont les gens de la déviation. Et le prophète ﷺ a dit à propos des gens de la déviation :

((إِذَا رَأَيْتُمُ الَّذِينَ يَتَّبِعُونَ مَا تَشَابَهَ مِنْهُ فَأُولَئِكَ الَّذِينَ سَمَى اللَّهُ فَاحْذَرُوهُمْ))

« Si tu vois ceux qui suivent ce qui prêche à diverses interprétations dans le Livre, alors ce sont ceux dont Allah a parlé (dans ce verset), alors soit sur tes gardes vis-à-vis d'eux. »

Donc, ceux qui abandonnent l'ordre clair et prennent les ambiguïtés, ce sont eux les gens de la déviation. Car ils ont abandonné l'ordre clair qui a été clarifié par le messager ﷺ et ont pris à sa place les choses ambiguës ou celles que le prophète ﷺ n'a pas légiférées. C'est pourquoi dans son discours d'introduction le prophète ﷺ, rappelait régulièrement à ses compagnons, en disant :

((أما بعد، فإن أحسن الحديث كلام الله - أو كتاب الله - وخير الهدي هدي محمد ﷺ، وشر الأمور محدثاتها، وكل محدثة بدعة،

وكل بدعة ضلالة))

« ...Ensuite, la meilleure des paroles est la parole d'Allah – ou le Livre d'Allah – et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad ﷺ, et les pires des affaires sont les choses inventées (dans la religion), et toutes choses inventées dans la religion est une Bid'ah, et toute Bid'ah est égarement. »

C'est le discours qu'on nomme *Khoutbatoul-haajah*. Le prophète ﷺ l'enseignait à ses compagnons. Il leur enseignait que toute invention religieuse est une Bid'ah et que toute Bid'ah est égarement et que tout égarement est dans le feu de l'Enfer. Ceci est une confirmation de l'affaire pour que rien ne soit inventé dans la religion.

C'est pourquoi il est mentionné dans le célèbre Hadith de Al-'Irbaad Ibn Saariyah. Al-'Irbaad Ibn Saariyah dit : Le messager d'Allah nous a exhorté d'une exhortation très touchante qui a fait couler les larmes de nos yeux et qui a fait frémir nos cœurs. On a donc dit : Ô messager d'Allah! C'est comme si c'était l'exhortation d'une personne qui fait ses adieux, alors donne nous des consignes! Le prophète ﷺ leur a donc donné quelques consignes. Et parmi ce qu'il leur a enjoint, le prophète ﷺ leur a dit :

((إِنَّهُ مَنْ يَعِشْ مِنْكُمْ فَسِيرَىٰ اخْتِلَافًا كَثِيرًا فَعَلَيْكُمْ بِسُنَّتِي وَسُنَّةِ الْخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ الْمُهْدِيِّينَ مِنْ بَعْدِي تَمَسَّكُوا بِهَا وَعَضُّوا عَلَيْهَا بِالنَّوَاجِدِ))

« Certes celui qui vivra après moi verra de nombreuses divergences, alors suivez ma Sounnah et la Sounnah des Khoulafaas Ar-Raashidines Al-Mahdiyyines – les successeurs droits et bien-guidés – après moi, crampez-vous fermement à celle-ci et mordez dedans avec vos molaires. »

C'est-à-dire : ne lâchez pas prise. « *Mordez dedans avec vos molaires* » c'est-à-dire : avec ce que vous avez de plus fort.

((وَعَضُّوا عَلَيْهَا بِالنَّوَاجِدِ وَإِيَّاكُمْ وَمُحَدَّثَاتِ الْأُمُورِ فَإِنَّ كُلَّ مُحَدَّثَةٍ بَدْعَةٌ))

« Mordez dedans avec vos molaires et prenez garde aux inventions dans la religion, car toute invention dans la religion est une Bid'ah. »

Voici donc son testament ﷺ, après son exhortation très touchante qui a fait couler des yeux les larmes et qui a fait frémir les cœurs. Comme est grande sa sincérité envers sa Oummah! Et comme est grande sa compassion pour sa Oummah. Il n'y pas un bien excepté qu'il leur a indiqué, ni un mal, excepté qu'il les en a averti. Comme cela est rapporté dans le recueil de l'Imam Mouslim, que le prophète ﷺ a dit :

((إِنَّهُ لَمْ يَكُنْ نَبِيًّا قَبْلِي إِلَّا كَانَ حَقًّا عَلَيْهِ أَنْ يُدَلَّ أُمَّتَهُ عَلَىٰ خَيْرٍ مَا يَعْلَمُهُمْ، وَأَنْ يُحَدَّرَ أُمَّتَهُ عَن شَرٍّ مَا يَخَافُهُ عَلَيْهِمْ))

« Allah n'a envoyé de prophète, excepté qu'il soit un devoir pour lui d'indiquer à sa Oummah ce qu'il connaissait de meilleur pour eux; et d'avertir sa Oummah du plus mauvais de ce qu'il craint pour eux. »

Voilà comment était le messager ﷺ.

L'affaire des Bid'ahs est donc très grave. La règle ainsi que la preuve que tu dois toujours avoir avec toi en ce qui concerne la Bid'ah est la parole du Prophète ﷺ. C'est la balance avec laquelle tu mesures les choses et par laquelle tu pèses les actions ; c'est la parole du prophète ﷺ qui est rapportée selon 'A-ishah par le rapporteur du recueil de Hadiths authentiques :

((مَنْ أَحَدَّثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ))

« Quiconque invente dans cette religion-ci, quelque chose qui n'en fait pas partie, alors cette chose sera rejetée. »

Et dans une autre narration rapportée par Mouslim, ainsi que paraphrasée par Al-Boukhari dans son recueil de Hadiths authentiques :

((مَنْ عَمِلَ عَمَلًا لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا هَذَا فَهُوَ رَدٌّ))

« Quiconque met en pratique une action qui ne fait pas partie de notre religion, alors elle sera rejetée. »

Les 'Oulamas ont dit : Il y a deux Hadiths qui sont deux balances pour juger les actions. Le premier est une balance pour les œuvres dans ce qui est intérieur et caché. Elle pèse tes actions dans l'aspect caché qui n'est pas visible aux gens. C'est la parole du prophète ﷺ :

((إِنَّمَا الْأَعْمَالُ بِالنِّيَّاتِ))

« Les œuvres (n'ont de valeur que) selon leurs intentions. »

Donc si ton intention est bonne, pure pour Allah seul, cela signifie que le côté caché est bon. Tandis que la balance de ce qui est visible et qui pèse les actions apparentes qui se voient est la parole suivante dans le Hadith du prophète ﷺ : *« Quiconque invente dans cette religion-ci quelque chose qui n'en fait pas partie, alors cette chose sera rejetée. »*, *« Quiconque met en pratique une action qui ne fait pas partie de notre religion alors elle sera rejetée. »*, *« Quiconque invente dans notre religion quelque chose qui n'en fait pas partie – et dans une autre version – ce qui n'est pas en celle-ci, alors ce sera rejetée. »* Ceci est la balance de ce qui est apparent.

Tu pèses donc les œuvres intérieures pour savoir si elles sont valides, bonnes et acceptées. Est-ce que ton intention est pure ou non ? Et tu pèses tes œuvres apparentes dans ce que les gens peuvent voir, pour savoir : sont-elles selon l'ordre du prophète ﷺ, ou ne sont-elles pas sur son ordre? Ce sont donc deux balances desquelles aucune action ne s'échappe ; l'une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur.

Les causes des Bid'ahs

Donc si l'affaire est ainsi, que les Bid'ahs sont dangereuse à ce point et que les preuves ont été rapportées à leur sujet, alors pourquoi les Bid'ahs sont-elles inventées? Les musulmans aiment le bien et ils aiment leur prophète ﷺ. Quelles sont donc les causes de la création des Bid'ahs? Et pourquoi les Bid'ahs se sont produites dans cette Oummah?

I-La première cause de l'apparition des Bid'ahs : L'ignorance de la Sounnah : Lorsque celui qui juge ignore la Sounnah, son ignorance sera la voie par laquelle le Shaytan lui viendra et lui fera aimer le bien par ce qui est Bid'ah. Comme ceux qui ont dit à Ibnou Mas'oud : (Ô Ibnou Mas'oud, nous ne voulions que le bien...) Ils ne voulaient que le bien et s'ils ne voulaient que le bien, l'affaire est donc permmissible... Néanmoins ceci est incorrect.

La cause la plus importante des Bid'ahs est que celui qui l'invente dit : (nous ne voulions que le bien), tandis qu'il est ignorant de la Sounnah. Nous n'avons jamais entendu un Moubtadi' disant : (nous ne voulions que contredire la Sounnah). Avez-vous entendu déjà entendu cela? Personne ne dit : (je veux contredire la Sounnah). Plutôt ils disent tous : (nous ne voulions que le bien... nous ne voulions que nous rapprocher d'Allah... comment peux-tu dire que cette action est ceci et cela et tu l'interdis... alors que c'est une bonne action... Laisse les gens faire le rappel... Laisse les gens faire des adorations... va vers les pécheurs et interdis-

leur de faire des péchés... cependant ceux qui veulent le bien, laisse-les faire des adorations, car ils ne veulent que le bien...)

Est-ce que tous ceux qui veulent le bien le font nécessairement? Non, il faut qu'on soit sur un chemin spécifique et c'est le chemin du prophète ﷺ. (« Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie. » Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété.) Al-An'aam : 153.

2 et 3-La deuxième cause de l'existence et de la continuation des Bid'ahs : La passion (Hawaa) et le suivi aveugle (Taqlid) : Car tu constateras que lorsque tu demandes à celui qui fait une Bid'ah et persiste sur la Bid'ah : Le prophète ﷺ n'a-t-il pas dit ceci? Le prophète ﷺ a-t-il fait cela? Il te dira : (Tel savant a dit ceci... notre Sheikh a dit cela... ceci était pratiqué au village... il y avait ceci et cela... et au pays...) Ceux-là sont des égarés. Et la passion (الهوى), pour laquelle il a secouru ses prédécesseurs lui vient, le suivi aveugle (التقليد) lui vient, le fanatisme (التعصب) lui vient. Et cela le pousse à secourir cette fausse affaire et à ne pas venir au secours de la Sounnah. Donc, lorsqu'il se pose la question : Est-ce que le prophète ﷺ pratiquait cela ou non? Mais parce qu'il est victime de la passion, du suivi aveugle et du fanatisme, cela l'amène à venir au secours des hommes et non de la Sounnah du prophète ﷺ. Ceci est donc une cause importante.

4-Parmi les causes de l'apparition des Bid'ahs : Les raisons politiques : Les raisons politiques sont parmi les plus grandes causes de la prolifération des Bid'ahs chez les musulmans. Pourquoi? Parce que lorsqu'une chose est soutenue par un état, elle se propage. Des Bid'ahs de toutes sortes différentes ont été soutenues et propagées par un état : celui des Fatimiyyahs, dont le nom réel est l'état des 'Oubaydiyyahs, qui fait référence aux 'Oubaydiyyounes. Ils n'ont donc aucun lien réel avec 'Ali. Les savants ont parlé de cet état et ont dit de celui-ci que c'est un état de Batiniyyah (secte ésotérique) qui suit autre chose que l'islam et qui prône des croyances de Koufr et bien d'autres choses. Comment peuvent-ils convaincre les gens qu'ils aiment la religion et qu'ils aiment le prophète ﷺ et qu'ils sont de la famille du prophète ﷺ? Ils débutèrent par l'invention de célébrations de Bid'ah. Ce sont ceux qui ont inventé la célébration du Mawlid An-Nabawi (l'anniversaire du prophète ﷺ). Ils sont donc venus en disant : ceci est le jour du Mawlid, nous devons le célébrer. Lorsque les gens du commun ont vu que cet état célébrait l'anniversaire du prophète ﷺ, lisait le récit de sa biographie, et qu'ils faisaient pour le Mawlid des aumônes, à manger et de la nourriture etc. ils se dirent : ces gens aiment la Shari'ah, ils aiment la Sounnah. Car les gens du commun ne possèdent pas les moyens d'évaluer les choses de la même manière que les hommes de science.

Cela débuta ainsi et au lieu que ce soit une parmi les célébrations de l'année, les historiens disent qu'il y avait un anniversaire chaque jour chez eux. C'était tous les jours une célébration dans l'état des 'Oubaydiyyahs. L'état a supporté cette pratique et cela s'est propagé petit à petit, jusqu'à ce que cela devienne chose commune chez les gens.

Donc, parmi les causes de propagation des Bid'ahs, il y a le support de l'état des 'Oubaydiyyahs pour les Bid'ahs. Les plus grandes Bid'ahs que leur état a supporté sur le plan de la pratique sont : les diverses sortes de célébrations, en plus des nombreuses innovations qu'ils avaient dans la croyance.

5-Parmi les causes de l'instauration, du maintien et de la propagation des Bid'ahs, il y a également le fait de juger rationnellement qu'une chose est bonne face au texte révélé, (الإستحسان العقلي) « Al-Istihsaan Al-'Aqli » ou la « justification rationnelle » : La religion est complète et il n'est donc pas permis d'avoir recours à la justification rationnelle dans ce qui a trait à l'adoration. Car les raisons derrière les adorations ne sont pas connues à la base. Pourquoi la Salat de Dhohr a quatre Rak'ahs? Et pourquoi trois Rak'ahs pour celle de

Maghrib? Et pourquoi quatre Rak'ahs pour celle de 'Ishaa une heure et demie après? Pourquoi restreindre le nombre des Tasbihs à tel ou tel nombre? Nous ignorons les raisons derrière ces adorations.

Il est donc obligatoire de se limiter au texte de la révélation, car les adorations n'ont pas de raisons connues. C'est pourquoi les savants disent : Nous ne connaissons pas – en général – les raisons derrière les adorations. La sagesse (الحكمة) n'est pas la raison (العلة). La sagesse est une caractéristique restreinte (de l'adoration). Tandis que la raison (العلة) est une chose ou un attribut correspondant, duquel on tire un verdict religieux pour un sujet différent, avec lequel il est relié par un élément commun aux deux et pour lequel un texte révélé précis existe. Les sagesse sont donc une chose et les raisons sont autre chose.

Donc, parmi les causes de Bid'ahs, il y a la justification rationnelle. Car la Shari'ah est complète et il n'y a fondamentalement pas de place pour la raison dans les adorations. Et si quelqu'un disait : Je veux invoquer Allah selon telle façon. Dis-lui : pourquoi ne fais-tu pas la prière de Dhohr cinq Rak'ahs. Alors il dira : le Dhohr cinq Rak'ahs! Le prophète ﷺ n'a pas fait cinq. Dans ce cas, est-ce que le prophète a fait ce Dou'a (invocation), ou cette position, ou ce Dhikr? Ou est-ce que les Sahabahs se sont réunis de cette façon? Quelle est la différence entre ceci et cela?

Il fait entrer sa justification rationnelle dans certaines choses et dans d'autres choses il ne la fait pas entrer, car il a peur. Il a peur de contredire en celle-ci à cause de la gravité de la contradiction. C'est pourquoi parmi les causes des Bid'ahs il y a le fait d'entrer dedans par la justification rationnelle. Il entre dans la raison et dit : Nous allons rassembler les gens selon telle méthode.

Et tout bien est dans le suivi de ceux qui ont précédé (Salaf).

Et tout mal est dans l'innovation de ceux qui ont succédé (Khalaf).

Ce sont cinq causes de l'apparition et de la continuation des Bid'ahs dans cette Oummah.

Les règles par lesquelles on peut connaître la Sounnah et la Bid'ah.

Il y a des règles importantes qui, si tu les apprends, te faciliteront la connaissance de le Sounnah et la réfutation des gens de Bid'ah.

La première règle est la suivante : « la base au sujet des adorations est l'interdiction jusqu'à ce qu'il y ait une preuve » Pourquoi? Parce que les adorations ont été légiférées sans causes rationnelles. La base est donc que personne n'a le droit de pratiquer une adoration sans qu'il y ait une preuve. Selon la parole d'Allah :

﴿وَمَا آتَاكُمُ الرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَاكُمْ عَنْهُ فَانْتَهُوا﴾

(Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, absentez-vous en.) Al-Hashr : 7.

Ce qu'il vous donne comme paroles, actions et croyances prenez-les. Et ce qu'il vous interdit abstenez-vous en. Cette règle est importante « la base au sujet des adorations est l'interdiction jusqu'à ce qu'il y ait une preuve », car si quelqu'un vient et te dis : « Cette Bid'ah est bonne ». Alors dis-lui : la base au sujet des adorations est l'interdiction, à moins qu'il y ait une preuve. Est-ce qu'il a ramené cette preuve? Y'a-t-il un consensus des 'Ulamahs? Est-ce que les Sahabahs l'ont mentionné? Est-ce que les Sahabahs l'ont fait? Comme cela viendra dans les autres règles?

La deuxième règle : sur les fondements de la connaissance des Bid'ahs et de la réfutation des gens de Bid'ah. Cette règle est que si cette Bid'ah qui a été inventée serait bonne, les meilleurs de cette Oummah l'aurait fait. Et les meilleurs de cette Oummah sont les Sahabahs du messenger d'Allah ﷺ, puis ceux qui les ont suivis et ceux qui les ont suivis. Ils sont les meilleurs de cette Oummah.

Donc si l'un d'entre eux vient, fait une Bid'ah et que tu lui demandes, Est-ce que les Sahabahs l'ont fait? Est-ce que les Tabi'oune (élèves des Sahabahs) l'ont fait? S'il dit : non, alors dis : si cette Bid'ah est bonne et qu'elle rapproche d'Allah, les meilleurs de cette Oummah l'auraient fait. Plutôt le prophète ﷺ l'aurait fait et ses Sahabahs l'auraient fait à son époque. Donc si c'était un bien, ils l'auraient fait et puisqu'ils ne l'ont pas fait, cela nous indique que ce n'est pas une manière agréée. Car le fait qu'ils soient les meilleurs implique qu'ils ont connu ce qu'il y a de mieux en ce qui concerne les adorations, les croyances et le Jihad, etc.

Et il y a aussi parmi les règles importantes à ce sujet : le fait de savoir que la Sounnah du prophète ﷺ se divise en deux catégories :

1-La Sounnah de suivre les actions du prophète ﷺ. (Sounnah Fi'liyyah) (سنة فعلية)

2-La Sounnah de délaissier ce que le prophète ﷺ a délaissier. (Sounnah Tarkiyah) (سنة تركية)

Comme l'a confirmé l'Imam Ibnoul-Qayyim dans son livre « *I'laam al-mouwaqqi'ine 'an rabbil-'aalamine* » : il y a la Sounnah de suivre les actions du prophète ﷺ, et la Sounnah de délaissier ce que le prophète ﷺ a délaissier. Les gens se préoccupent de la Sounnah dans les actions du prophète ﷺ; on a rapporté que le prophète ﷺ a fait tel chose, alors nous prions; il a fait une prière surérogatoire fixe, alors nous la prions; il a ordonné le Dhikr, alors nous faisons le Dhikr de tel façon; ceci est une Sounnah que le prophète a mise en pratique et qui est claire. Il a ordonné, a ramené, a incité à faire telle ou telle chose, ceci fait partie des Sounnah pratiqués dans ses actions; qu'il l'ait fait lui-même ou qu'il ait approuvé quelqu'un l'ayant fait. Ce sont les Sounnah d'action.

Mais l'important au sujet des règles reliées aux Bid'ahs est que tu saches qu'il y a une Sounnah qui consiste à délaissier. Ce que le prophète ﷺ a délaissier c'est une Sounnah de le délaissier, autant que c'est une Sounnah de faire ce qu'il a fait. Car le délaissier est en réalité une action, c'est le délaissier d'une action et l'action de délaissier. C'est pourquoi nous disons : la Sounnah du prophète ﷺ comprend le délaissier. Celui qui veut suivre la Sounnah, il fait ce que le prophète ﷺ a fait et délaissier ce qu'il a délaissier. Car une part de la Sounnah consiste à délaissier.

Ceci est une règle importante, lorsque tu vas vers les gens de Bid'ah et que tu leur dis : Le prophète ﷺ a fait (un acte quelconque) et ceci est une Sounnah d'action, tu suis son exemple ou tu ne suis pas? Il dit : oui, je la suis. Et tu dis : le prophète ﷺ a délaissier et c'est une Sounnah de délaissier. Si c'est une Sounnah de délaissier, alors nous délaissons, parce qu'il a délaissier, de la même manière que nous faisons parce qu'il a fait.

La Sounnah revient donc à deux choses : le fait que le musulman doit suivre l'exemple du prophète ﷺ pour laquelle il sera récompensier du point de vue de l'intention et du point de vue de l'action : 1-tu fais parce que le prophète ﷺ a fait, 2-et tu délaisses parce que le prophète ﷺ a délaissier. Voilà donc quelques-unes des règles et le temps ne nous permet pas d'expliquer cela en plus détail ici.

Les principes qui distinguent entre ce qui est Bid'ah et ce qui n'en n'est pas.

Après les règles, nous mentionnons maintenant quelques principes qui distinguent entre ce qui est Bid'ah et ce qui ne l'est pas. D'après la définition de la Bid'ah que nous avons mentionnée, il est clair que celui qui la fait s'engage à la faire de manière constante. C'est pourquoi Sheikhoul-Islam Ibn Taymiyyah dit dans un de ses livres qu'un des principes de la Bid'ah est qu'elle est pratiquée de manière constante. Il dit : (La différence entre abandonner la Sounnah et faire une Bid'ah, ou entre la contradiction de la Sounnah et la Bid'ah est que la contradiction de la Sounnah se produit quelques fois et rarement, tandis que la Bid'ah est une pratique qui reste constante.) Ceci est un principe important.

Un exemple pour clarifier ce principe serait le suivant : si tu vois un homme qui fait un Dou'a après la Salat, il a levé ses mains et il a fait un Dou'a, une fois, est-ce une Bid'ah ou une contradiction de la Sounnah? Voici ce que tu dois regarder :

S'il fait cela de façon permanente, alors cela signifie qu'il en a fait une partie de la religion et qu'il a voulu se rapprocher d'Allah par cela. C'est donc une Bid'ah. Mais s'il ne l'a fait qu'une seule fois, c'est donc une erreur qui contredit la Sounnah, mais ce n'est pas une Bid'ah.

Le principe de la constance est donc important pour distinguer entre la Bid'ah et la contradiction de la Sounnah. Celui qui contredit la Sounnah et a fait une action qui contredit la Sounnah dans les adorations, une ou deux fois, ce qui lui semble bien, alors nous dirons qu'il s'est trompé et qu'il a contredit la Sounnah. Mais nous ne l'appellerons pas un Moubtadi' tant qu'il ne fera pas cette action de façon permanente. S'il la pratique de façon permanente, cela devient une voie dans la religion qui est inventée et par laquelle on rivalise la voie révélée et qui a pour but l'exagération dans l'adoration d'Allah.

Il en est de même pour d'autres actions reliées aux Tasbihs (glorifications) et aux Adhkaars (rappels). Nous devons donc condamner ce qu'il fait quelques fois pour avoir contredit la Sounnah et nous devons condamner de manière plus sévère s'il pratique une Bid'ah. Celui qui fait quelque chose qui est contraire à la Sounnah, nous devons condamner ce qu'il fait et lui donner le sincère conseil et lui expliquer les choses. Cependant il ne sera pas appelé un Moubtadi' tant qu'il ne le fasse pas de façon constante et que cela devienne une voie inventée dans la religion. Ceci est un principe important au sujet des Bid'ahs.

Les faux-semblants d'arguments (Shoubouhaat) qui sont reliés à la Bid'ah.

Nous savons à présent que les textes qui contiennent; l'avertissement contre les Bid'ahs et leur interdiction, que toute invention religieuse est Bid'ah, que toute Bid'ah est égarement et que toute égarement est dans le Feu, et que nul ne fera une action qui ne fait pas partie de la religion du prophète ﷺ sans qu'elle soit rejetée. C'est-à-dire qu'elle sera rejetée sur lui.

((مَنْ أَحَدَّثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ - وَفِي رِوَايَةٍ : مَا لَيْسَ فِيهِ - فَهُوَ رَدٌّ))

« *Quiconque invente dans cette religion, quelque chose qui n'en fait pas partie – dans une autre narration : ce qui n'est pas dans la religion – alors elle sera rejetée.* » C'est-à-dire qu'elle sera rejetée sur lui. Il y a de faux-semblants d'arguments qu'utilisent les gens de Bid'ah et les 'Oulamas de Bid'ah pour justifier leurs égarements.

Parmi ces faux-semblants d'arguments : il y a le fait qu'ils disent : Les Sahabahs ont fait des choses qui n'existaient pas à l'époque du prophète. Quelles sont-elles ? Ils ont dit : le rassemblement du Qur'an en un seul livre. Est-ce que le prophète a permis de rassembler le Qur'an ? Est-ce que le Qur'an a été rassemblé durant son époque ? Les Sahabahs ont donc inventé le rassemblement du Qur'an dans un seul livre alors qu'à l'époque du prophète il était dispersé sur des pages, des ossements, des tablettes et choses semblables. Par le

rassemblement du Qur'an ils se sont rapprochés d'Allah et personne n'en a fait une Bid'ah blâmable, ce qui prouve que si cela avait été une Bid'ah, c'est en fait une bonne Bid'ah. Ceci est un faux-semblant d'arguments qui résulte de l'ignorance ou d'une absence de compréhension de la religion, comme nous vous l'avons mentionné dans les causes des Bid'ahs.

Allah nous a indiqué dans son livre, que le Qur'an serait un livre. Allah dit :

﴿الم، ذَلِكَ الْكِتَابُ لَا رَيْبَ فِيهِ﴾

(Alif, Lam, Mim. C'est le Livre (Al-Kitab) au sujet duquel il n'y a aucun doute) Al-Baqarah : 1-2.

À quoi fait référence le livre (Al-Kitab) ? Le livre est un nom qui désigne ce qui est rassemblé. Allah dit :

﴿تِلْكَ آيَاتُ الْكِتَابِ﴾

(Voici les versets du Livre.) Al-Hijr : 1.

Il n'y avait pas de Mous-haf (copie du Qur'an sous forme de livre) rassemblé en un seul recueil à l'époque du prophète ﷺ. D'après ce qui a été rapporté dans les Hadiths authentiques de l'Imam Mouslim, le prophète ﷺ a interdit de voyager avec le Mous-haf dans la terre de l'ennemi. Où est le Mous-haf? Où est le livre? Celui à propos duquel Allah dit : (C'est le Livre (Al-Kitab))? Est-ce une référence à la Table Préservée (اللوح المحفوظ) ou au livre qui va être rassemblé?

Il y a en cela la preuve qu'on doit obligatoirement le rassembler pour qu'il soit un livre. Cependant, à son époque ﷺ, rien n'impliquait la nécessité de le rassembler entre deux couvertures. Pourquoi? Car le temps n'était pas encore venu pour cela, est-ce que la révélation du Qur'an était complétée? C'est pourquoi nous disons : à l'époque du prophète ﷺ, le Qur'an et les versets étaient en train d'être révélés et s'il devait être rassemblé en un seul Mous-haf, cela signifie que tel verset va entrer à tel endroit et que tel verset va entrer à tel endroit et sa récitation ne serait pas définitive. En fait, cela signifie qu'elle aura besoin d'être copiée une deuxième fois, puis une troisième fois après la révélation d'un groupe de versets ou de certaines Sourates. Son rassemblement a donc été retardé et a eu lieu après son époque ﷺ, afin que la révélation du Qur'an soit achevée et qu'Allah l'ait révélé à son prophète ﷺ.

C'est pourquoi nous disons que ce faux-semblant d'argument n'a aucun sens, car les Sahabahs l'ont fait (rassemblé le Qur'an) du point de vue de la compréhension du texte. Ils ont fait ce que le texte prouve être obligatoire, par ce qui est sous-entendu (dans le texte) et par la lettre du texte lui-même et ils l'ont mis en application.

Le deuxième faux-semblant d'argument : Ils disent que le prophète ﷺ a dit :

((مَنْ سَنَّ فِي الْإِسْلَامِ سُنَّةً حَسَنَةً، فَلَهُ أَجْرُهَا وَأَجْرُ مَنْ عَمِلَ بِهَا إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ))

« Celui qui fait (revivre) une bonne action dans l'Islam aura sa récompense, et la récompense de ceux qui la feront jusqu'au jour de la résurrection. »¹

¹ Certains innovateurs citent ce Hadith comme argument pour prétendre que les Bid'ahs religieuses ne sont pas toutes mauvaises ou que certaines Bid'ahs peuvent être qualifiées de « bonnes Bid'ahs ». Toutefois, le terme Bid'ah n'est pas du tout mentionné dans ce Hadith. Le terme employé dans ce Hadith est le terme « Sounnah » dans son sens linguistique et dans la forme indéfinie qui désigne ici « une action quelconque » pouvant être bonne ou

« *Celui qui fait (revivre) une bonne action dans l'Islam.* » Cela prouve que celui qui vient avec quelque chose de nouveau, mais qui est bon, alors il aura une récompense. Et cela est rapporté de manière authentique de la part du prophète ﷺ, comme cela est rapporté par l'Imam Mouslim dans son Sahih et par d'autres, qu'il a dit : « *Celui qui fait une bonne action dans l'Islam.* »

La réponse si jamais une personne te vient avec ce faux-semblant d'argument est de dire : que ce Hadith a une cause et cette cause clarifie son sens. Les 'Oulamas disent : la connaissance de la cause nous donne la connaissance de l'initiateur. Lorsque tu connais la cause, tu comprends la parole.

La cause de cette parole est que des gens avec des vêtements de laine déchirés sont venus voir le prophète ﷺ, et lorsqu'il les vit, il fut ému par leur état déplorable et cela était visible sur son visage ﷺ. Il a donc incité à la charité et a ordonné (qu'on les aide). Un homme se leva et dit : Ô messager d'Allah, je donne cette somme. Alors lorsqu'il a donné une grande somme, les gens se sont précipités pour faire comme lui. C'est donc à ce moment que le prophète ﷺ a dit : « *Celui qui fait une bonne action dans l'Islam aura sa récompense, et la récompense de ceux qui la feront jusqu'au jour de la résurrection.* »

La signification de la parole : « *Celui qui fait (revivre) une bonne action dans l'Islam* » c'est-à-dire : une action dont on avait délaissé la pratique alors qu'elle fait partie de la religion : comme l'aumône dans ce Hadith, car il a dit cette parole lorsque cet homme a donné une aumône et les gens l'ont suivi dans son aumône.

Donc celui qui débute une affaire qui a été légiférée dans la religion et que les gens le suivent dans sa revivification de cette affaire qui est légiférée dans la religion, cette première personne qui a fait dans l'Islam une action qui est bonne n'a rien innové, mais il a plutôt fait revivre cette Sounnah.

Une des règles connues en langue arabe est qu'un terme s'applique à ce qui est proche et rattaché à une chose. On dit donc : « celui qui fait une action » signifie « celui qui fait (revivre) la Sounnah ». Comme la parole d'Allah :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا قُمْتُمْ إِلَى الصَّلَاةِ فَاغْسِلُوا ﴾

(Ô les croyants! Lorsque vous vous levez pour la Salat, lavez) Al-Maa-idah : 6.

Qui signifie : (lorsque que vous (voulez) vous levez pour la Salat.)

﴿ فَقَبَضْتُ قَبْضَةً مِّنْ أَثَرِ الرَّسُولِ فَنَبَذْتُهَا ﴾

Et comme la parole d'Allah : (j'ai donc pris une poignée de la trace du messager; puis, je l'ai lancée.) Taha : 96.

mauvaise. De plus, dire d'une Bid'ah religieuse qu'elle est « bonne » est aussi absurde, sinon plus, que de prétendre que certains péchés sont de « bons péchés ». Tout comme les péchés sont en eux-mêmes tous mauvais, les Bid'ahs religieuses sont en elles-mêmes toutes mauvaises et ne peuvent en aucun cas être bonnes. Les Salafs voyaient même les Bid'ahs comme étant beaucoup plus graves et dangereuses que les péchés et mettaient en garde contre les innovateurs de manière plus sévère et plus dure que contre les pécheurs. Si certains savants ont été cités comme qualifiant certaines Bid'ahs comme étant bonnes, il faut le prendre strictement au sens linguistique et non au sens religieux. C'est-à-dire, qu'au sens linguistique certaines choses innovées peuvent être considérées bonnes (comme certaines innovations technologiques). Mais cela ne concerne que les affaires mondaines et en aucun cas pouvons-nous inclure à cela les affaires religieuses (croyances, adorations, pratiques religieuses etc.) Seul un pécheur sans honte dirait d'un péché qu'il est bon, tout comme seul un innovateur sans honte dirait d'un Bid'ah religieuse qu'elle est bonne. (Note du traducteur.)

Qui signifie : (j'ai donc pris une poignée de la trace (du sabot de la monture) du messenger (Jibril); puis, je l'ai lancée.) Et d'autres exemples semblables comme cela est connu dans la langue arabe.

Parmi les faux-semblants d'arguments, ils disent : « ceux-là ne veulent rien que le bien ». Et je vous ai mentionné la réponse à cela auparavant et que cela ne vaut rien. Car la question n'est pas de vouloir le bien, mais c'est plutôt de faire en sorte que ton action soit faite en accord avec le Tawhid et en accord avec la Sounnah.

Parmi les faux-semblants d'arguments, ils disent : « les Sahabahs ont inventé des choses et les musulmans ont inventé des choses dans leurs affaires. 'Omar a instauré les registres de l'armée et ils ont inventé les mosquées, c'est-à-dire l'organisation de certaines choses reliées au dirigeant et aux Imams. Et ils ont inventé certaines formes d'administrations, les registres militaires, les écoles et ils ont inventé telle et telle chose... etc. C'est-à-dire qu'ils ont fait des choses et organisé des choses nouvelles. Et il n'y a pas de doute qu'ils ont voulu que ces choses fassent partie de la religion, car elles rapprochent d'Allah et ils n'en ont pas fait des innovations.

Et la réponse à cela est qu'il y a une importante différence entre les Bid'ahs et ce que l'Imam Malik et ses fidèles et un groupe parmi les hommes de science ont nommé : (المصالح المرسلة) « *Al-Masaalih Al-Moursalah* »². C'est-à-dire : « les intérêts indéterminés ou non-spécifiques ».

Les affaires d'intérêts indéterminés (*Al-Masaalih Al-Moursalah*) : comme les actions des Sahabahs; ils ont organisé l'administration, ils ont organisé les affaires de leur Dounya, ils ont organisé les registres, ils ont instauré l'écriture de l'histoire etc. Tout cela fait partie des affaires d'intérêts indéterminés. La religion se préoccupe des affaires d'intérêts indéterminés et y encourage, car ils enlèvent une difficulté.

La différence entre la Bid'ah et l'intérêt indéterminé est que l'intérêt indéterminé revient à ce qui a pour but de préserver une chose nécessaire de la religion et les cinq nécessités³ et de retirer toute difficulté des musulmans.

Cela revient donc au domaine des interactions mondaines, au domaine du travail, au domaine de l'organisation et non à celui de l'adoration. Tandis que la Bid'ah ne revient pas à ces choses, elle revient uniquement à l'invention dans la religion, c'est-à-dire aux adorations.

Il y a donc une différence entre les affaires des interactions mondaines et ce que font les gens (comme Bid'ah). Les Sahabahs n'ont rien inventé dans les adorations, ils ont uniquement inventé dans les affaires de leur Dounya. Et j'ai déjà expliqué la règle à ce sujet : (la règle au sujet des adorations est que toute adoration est interdite, jusqu'à ce qu'il y ait une preuve pour la permettre. Et la règle au sujet des interactions de la Dounya est que tout est permis, jusqu'à ce qu'il y ait une preuve pour l'interdire.)

Il y a également parmi les différences importantes entre l'intérêt indéterminé et la Bid'ah :

² Ce que les savants appellent les intérêts indéterminés « *Al-Masaalih Al-Moursalah* » sont les choses dans lesquelles on retrouve un bienfait général pour les musulmans, mais au sujet desquelles on ne retrouve pas de mentions spécifiques dans le Qor'an et dans la Sounnah pour les permettre ou les interdire. Cependant le bienfait de ces intérêts est tout de même établi par la Shari'ah, non pas par des références spécifiques, mais par les principes généraux du Qor'an et de la Sounnah. Il est toutefois important de souligner que ces intérêts indéterminés concernent uniquement les affaires mondaines, et non la croyance ni les adorations. Par conséquent, elles ne peuvent pas être confondues aux Bid'ahs, qui elles se limitent aux croyances et aux adorations. (Note du traducteur.)

³ Les cinq nécessités (الضروريات الخمس) que la Shari'ah nous ordonne de préserver sont les suivantes : 1-la religion. 2-la vie. 3-la raison. 4-l'honneur. 5-les biens. (Note du traducteur.)

L'intérêt indéterminé est un moyen (وسيلة), tandis que la Bid'ah est un objectif⁴ (غاية). Ceci est une distinction importante. Car la Bid'ah est (pour l'innovateur) un objectif en soi et par lequel celui qui la fait pense pouvoir adorer Allah. Tandis que l'intérêt indéterminé est un moyen qu'on utilise dans le but d'arriver à accomplir quelque chose qui est légiféré. Il y a donc une claire différence entre la Bid'ah et l'autorisation d'utiliser les moyens, qui entre dans la règle : « **les moyens suivent le jugement de leurs objectifs** » (الوسائل لها أحكام المقاصد). Alors si un objectif (par exemple de préserver une des cinq nécessités) est une chose exigée par la révélation, le moyen employé (qui est l'intérêt indéterminé) pour atteindre cet objectif sera donc également exigé. Et si l'objectif (comme d'éliminer une difficulté ou une gêne) est une chose exigée par la révélation, alors le moyen employé (qui est l'intérêt indéterminé) pour atteindre cet objectif sera donc également exigé. Ceci est donc une distinction importante.

Il n'y a donc aucune validité dans l'argument des gens de Bid'ah au sujet de la question des intérêts indéterminés et de la Bid'ah, car la différence entre les deux est clairement établie et les savants ont confirmé cela avec des détails et des éclaircissements. Nous allons conclure notre parole avec ce qui suit :

Diverses sortes de Bid'ah

Dans ce qui a précédé, nous avons expliqué des fondements et les fondements sont très importants, car ils permettent de connaître ce que nous ne mentionnons pas comme exemple. Nous pouvons mentionner certaines Bid'ahs, non pas de manière exhaustive, mais uniquement à titre d'exemple. Cependant, si on connaît les règles et les fondements sur cet important sujet, on sera en mesure de savoir ce qui est Bid'ah de ce qui est Souannah, In Sha Allah.

Parmi les Bid'ahs inventées : il y a les Bid'ahs reliées à des périodes spécifiques

Dans le mois de Mouharram, certaines Bid'ahs ont été inventées, comme les Bid'ahs des Rafidahs, qui se frappent la poitrine et autres choses semblables, durant les jours de 'Ashouraa, c'est-à-dire le dixième jour de Mouharram ainsi dans d'autres mois.

Il y a des Bid'ahs reliées au mois de Rabi'oul-Awwal et parmi celles-ci, la plus apparente est la Bid'ah de la célébration du Mawlid, qui consiste à célébrer la naissance du prophète ﷺ. Ceux qui font cette Bid'ah se rassemblent durant cette nuit pour lire sa biographie et pour réciter certains poèmes de glorification du prophète ﷺ. Il est même possible qu'il y ait certains de ces poèmes qui contiennent du Shirk majeur. J'ai mentionné dans ce qui a précédé que les premiers qui ont inventé la Bid'ah de la célébration de la naissance du prophète ﷺ ainsi que d'autres anniversaires, sont (les *Shi'ahs Al-Baatinyyah*⁵ de) la dynastie des 'Oubaydiyyahs.

Il y a également des Bid'ah qui sont pratiquées durant le mois de Rajab, comme certaines prières et certaines adorations par lesquelles les gens de Bid'ah pensent se rapprocher d'Allah. Le mois de Rajab n'a en réalité aucune particularité sur les autres mois.

Il y a aussi des Bid'ahs reliées à d'autres mois, comme le mois de Shawwaal etc.

⁴ C'est-à-dire un objectif qui est interdit puisque la Bid'ah est interdite en soi. (Note du traducteur.)

⁵ Les sectes ésotériques et hérétiques qui s'apparentent aux Shi'ahs, comme les Isma'iliyyahs, Drouzes, Nousairiyyahs et bien d'autres. (Note du traducteur.)

Il y a des Bid'ah reliées à certaines formes de l'adoration :

Il y a par exemple : le fait de se réunir dans le but de faire le Dhikr (le rappel d'Allah) d'une manière particulière. Ils disent : nous nous réunissons pour faire le Dhikr et ils font le rappel d'Allah en groupe et à l'unisson. L'un d'entre eux dira « Subhaanallah » et toute l'assemblée dira « Subhaanallah, Subhaanallah ».

Ce genre de « Tasbiih », ou glorification d'Allah est à la base une chose légiférée, mais sous cette forme elle n'est pas légiférée. Pourquoi? Car la Sounnah du prophète ﷺ est venue avec deux choses :

1-Elle est venue avec l'action en elle-même. C'est-à-dire avec le jugement au sujet de ce qu'on doit faire ou délaisser.

2-Et elle venue avec la forme ou comment faire l'action.

Donc la Sounnah est venue avec le « Tasbiih » en lui-même et avec la forme dans laquelle le Tasbiih doit être accompli; avec la main par exemple.

Il y a donc deux choses : 1-le comment, la forme et 2-l'adoration elle-même.

Si la forme à la base est légiférée, et la forme doit être légiférée, toutefois si celle-ci n'est pas légiférée, cela fera donc partie des Bid'ah que l'on nomme : (البدع الإضافية) « *Al-Bid'ahs Al-Idaafiyyah* », c'est-à-dire les Bid'ahs annexées⁶. Même si cette adoration est à la base légiférée, du moment que sa forme est innovée, cela est une preuve qu'elle n'est pas permise.

Parmi ces exemples, il y a aussi certains Dhirk (rappels d'Allah), comme le fait de faire le Dhikr d'Allah du haut des minarets. C'est-à-dire que certains demandent à Allah la bénédiction pour le prophète ﷺ après avoir fait l'appel à la prière. Ou ils font des rappels d'Allah sur les minarets. Ou ils se réunissent pour demander à Allah la bénédiction du prophète ﷺ d'une manière particulière. Tout cela fait partie des Bid'ahs dans la forme, car la base de ces actions est légiférée, mais leur forme est Bid'ah.

Les plus grandes Bid'ahs : Les Bid'ahs qui sont Shirk ou qui mènent au Shirk

Parmi les moyens qui mènent au Shirk et qui entrent dans les Bid'ahs : il y a le fait de se préoccuper des tombeaux. Parmi les Bid'ahs et leurs formes les plus dangereuses : Les moyens vers ce qui est Shirk Majeur et parmi cela, le fait de s'occuper des tombeaux; c'est-à-dire, le fait de les bâtir, de les plâtrer, de les éclairer ou de bâtir des constructions dessus (mausolée, oratoire, sanctuaire, monument, pierre tombale etc.) ou de mettre des dômes dessus, ou construire dessus des mosquées, ce qui est le pire. Et le prophète ﷺ a dit :

((لَعْنَةُ اللَّهِ عَلَى الْيَهُودِ وَالنَّصَارَى ، اتَّخَذُوا قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ مَسَاجِدَ ، أَلَا فَلَا تَتَّخِذُوا الْقُبُورَ مَسَاجِدَ إِيَّيْ أَنْهَاكُمْ عَنْ ذَلِكَ))

⁶ Nous pouvons citer comme exemple de Bid'ahs annexées, le Dhikr des Soufis qui utilisent instruments de musique, chant et la danse en guise de Dhikr. Ils font également le Dhikr en groupe, à l'unisson et en faisant des mouvements ou en répétant certains des noms d'Allah, un certain nombre de fois, sans toutefois mentionner avec aucune glorification ni demande, par exemple : (Allah, Allah, Allah... ou Hayy, Hayy, Hayy... etc.) Parfois, ils ne font que répéter des sons ou des partis mots, par exemple : (Hou, Hou, Hou... ou La Ilah, La Ilah, La Ilah... etc.) Ce qu'ils font n'a donc rien à voir avec la réalité du Dhikr et c'est clairement une Bid'ah, car ni le prophète, ni les Sahabahs n'ont jamais fait le Dhikr de ces façons étranges.

« Que la malédiction d'Allah soit sur les juifs et les chrétiens, ils ont pris les tombeaux de leurs prophètes comme lieu de culte. Non, ne prenez pas les tombeaux pour lieux de culte car certes je vous interdis cela strictement ».

Cette malheureuse Bid'ah est un moyen parmi les moyens qui mènent au Shirk. Lorsqu'elle est apparue dans cette Oummah, cela a amené les gens à vénérer ceux qui sont enterrés dans ces tombeaux. Ils leur ont donc inventé des attributs pour imiter les attributs d'Allah, ensuite ils les ont adorés et se sont tournés vers eux.

Parmi les Bid'ahs qui sont reliées aux moyens qui mènent au Shirk : Il y a le fait qu'une personne invoque Allah par l'intermédiaire d'une créature, ou de son statut, ou de son caractère sacré. Par exemple, le fait de dire : « Ô Allah, je te demande par le statut de ton prophète, je te demande par la sainteté des gens qui ont participé à la bataille de Badr, je te demande par Abou Bakr, par le savant untel... » Il fait donc le Tawassoul (c'est-à-dire qu'il demande à Allah) par l'intermédiaire d'une personne, ou d'un statut ou de la sainteté, en pensant qu'une personne a un statut, ou un caractère sacré auprès d'Allah. Et ils croient que si cela est le cas, alors il est permis de le prendre comme moyen pour demander à Allah. Cela fait en fait partie de la transgression dans l'invocation, une Bid'ah et un moyen vers le Shirk.

C'est pourquoi ce genre de Tawassoul, qui est une Bid'ah, n'a jamais été fait par aucun d'entre les Sahabahs, ni aucun d'entre les Salafs. La raison de cela est que c'est un Tawassoul par une chose extérieure à la personne qui demande (c'est-à-dire par telle personne ou tel action ou le degré de telle personne). Tandis qu'Allah dit :

﴿وَأَنْ لَّيْسَ لِلْإِنْسَانِ إِلَّا مَا سَعَى﴾

(Et certes, l'homme n'aura rien d'autre que (le fruit de) son effort) An-Najm : 39.

Il demande donc à Allah par quelque chose d'extérieur à lui-même et cela est donc une transgression dans l'invocation et une Bid'ah. Et cette Bid'ah, avec le temps, mène les gens à élever la personne par qui on demande jusqu'à ce qu'elle devienne elle-même invoquée, ou qu'on lui donne des attributs de grandeur qui ne peuvent être donnés à un être humain.

Il y a également parmi les grandes Bid'ahs : les Bid'ahs dans diverses catégories de croyance et les Bid'ahs sur les questions reliées aux attributs divins, comme le fait de placer la raison en juge dans les attributs d'Allah. Cette Bid'ah qui a été inventée par la secte des Jahmiyyahs et des Mou'tazilahs qui ont fait de la raison un juge sur le monde de l'invisible. Et en faisant de la raison un juge sur le monde de l'invisible, on donne préférence à la raison sur ce qui est dans les textes, ce qui représente une attaque claire de ce qui est venu d'Allah ou de son messager ﷺ.

Nous n'avons donc pas le droit de déformer les attributs divins en les faisant sortir de leur sens apparent, ni de les interpréter de manière allégorique qui les feraient sortir de leur réalité. Car la foi en ces attributs consiste à y croire tel que cela est indiqué par leur sens apparent, ainsi que par la réalité des mots employés, que ce soit des mots singuliers ou composés, tout en niant toute ressemblance entre Allah (et ses créatures). Allah dit :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ وَهُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ﴾

(Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant.) Ash-Shouraa : 11.

Parmi les Bid'ahs, il y a celles qui ont été inventées dans les domaines du Qadar (la foi en la prédestination) : c'est-à-dire de croire que l'être humain crée ses propres actions (comme la croyance de la secte des Qadariyyahs qui nient le Qadar), ou de croire que l'être humain est contraint de faire ce qu'il fait, comme la croyance

extrémiste des Jahmiyyahs à ce sujet, ou la croyance des Jabriyyahs Ashaa'irahs, ainsi que d'autres sectes semblables, moyennement extrémiste.

Il y a également beaucoup d'autres Bid'ahs qui ont été innovées dans les questions reliées à la foi : comme la croyance des Khawaarijs et d'autres croyances semblables.

Et parmi les Bid'ahs, il y a celles qui ont été innovées dans la religion dans le fait de faire une distinction entre la grande gouvernance (الإمامة العظمى) et la gouvernance spécifique (الإمامة الخاصة) (de chaque pays musulman indépendant de l'autre). Certains disent par exemple : la grande gouvernance a des droits aux sujets desquels les Hadiths sont venus, tandis que le dirigeant, ou le détenteur du commandement, lorsqu'il est dans un pays spécifique, il a droit à l'écoute et à l'obéissance, mais il n'a pas les droits de la grande gouvernance, comme la Bay'ah (البيعة) (le serment d'allégeance) et autres droits semblables.

C'est une misérable et dangereuse Bid'ah, et ces instigateurs ont contredit ce sur quoi les Salafs de cette Oummah, ainsi que les livres de la croyance authentique se sont mis d'accord, c'est-à-dire le fait que le dirigeant est celui qui a droit à la Bay'ah et à l'écoute et l'obéissance, peu importe que ce soit une grande gouvernance ou une gouvernance spécifique. Les droits des deux sont les mêmes, et ils comprennent la Bay'ah, ainsi que l'écoute et l'obéissance et autres.

C'est pourquoi les (savants) musulmans se sont mis d'accord sur le fait que l'allégeance et la gouvernance que les habitant de l'Andalousie pour les descendants de la dynastie des Oumawiyyahs restait valide et effective, en même temps que la Bay'ah des gens de l'Orient (Iraq, les deux lieux saints, Damas et l'Égypte etc.) restait effective pour les descendants de la dynastie des 'Abbaasiyyahs. Il y avait donc deux dirigeants, un ici et l'autre là et chacun des deux avait une gouvernance légitime et islamique. La Bay'ah était valide pour chacun de ces deux dirigeants, chacun dans sa région et on n'a pas fait de distinction en cela entre la grande gouvernance ou la gouvernance spécifique.

C'est un sujet qui est long, mais prenez garde et faites attention à toute voie dans laquelle il y a une contradiction de la Sounnah.

Et tout bien est dans le suivi de ceux qui ont précédé (Salaf).

Et tout mal est dans l'innovation de ceux qui ont succédé (Khalaf).

Allah a dit à propos des gens de Bid'ah :

﴿أَمْ لَهُمْ شُرَكَاءُ شَرَعُوا لَهُمْ مِّنَ الدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَنَ بِهِ اللَّهُ﴾

(Ou bien auraient-ils des associés [à Allah] qui auraient légiféré pour eux (des choses) qu'Allah n'a jamais permis?) Ash-Shouraa : 11.

Toute chose inventée dans la religion ou dans la croyance – car la croyance est aussi appelée Shari'ah... celui qui invente quoique ce soit qui serait différent de ce que suivait la première génération s'est donc placé en partenaire dans la législation avec celui qui a envoyé le message. Et cela est – qu'Allah nous préserve – un des dangers les plus graves en ce qui concerne l'innovateur. Les Bid'ahs sont également une source de division entre les gens et c'est une chose par laquelle Allah punis les gens, c'est-à-dire qu'Il met la division entre leurs cœurs lorsqu'ils suivent les Bid'ahs. Allah dit :

﴿إِنَّ الَّذِينَ فَرَّقُوا دِينَهُمْ وَكَانُوا شِيعًا لَّسْتَ مِنْهُمْ فِي شَيْءٍ﴾

(Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes, de ceux- là tu n'es responsable en rien.) Al-An'aam : 159.

Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes, tous ceux qui font des efforts pour faire de la division en empruntant une voie innovée dans la religion, comme les diverses sectes Soufies; par exemple la secte Shaadhiliyyah, la secte Qadariyyahs, la secte Naqshabandiyyah, la secte Boushtiyyah et des centaines d'autres de ce genre. Tout cela fait partie de la division dans la religion.

Tandis que la voie du prophète ﷺ est unique. Allah dit :

﴿وَأَنَّ هَذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَنْ سَبِيلِهِ ذَلِكُمْ وَصَّاكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ

تَتَّقُونَ﴾

(« Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.» Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété.) Al-An'aam : 153.

Allons-nous accepter ce qu'Allah nous a enjoint? Allons-nous accepter ce que le messager ﷺ nous a enjoint? Préservez-vous donc d'Allah à propos de la Sounnah! Préservez-vous donc d'Allah en vous y accrochant fermement! Préservez-vous donc d'Allah en vous en faisant attention de ne pas tomber dans la Bid'ah et en mettant en condamnant les gens de la Bid'ah et en luttant pour la combattre! Car cela est certes parmi les plus grandes formes d'ordonnance du bien et d'interdiction du mal.

Voilà ce qui conclut notre sujet et paix, salut et bénédiction sur notre prophète Mohammad, sur sa famille et tous ses compagnons.

Le présentateur : qu'Allah récompense son excellence, le Sheikh Salih pour cette présentation et cette précieuse conférence. Nous allons maintenant entendre le commentaire de son excellence, le Sheikh 'Abdul-'Aziz ibn 'Abdillah Aal Ash-Sheikh au sujet de cette conférence. Nous pourrions par la suite lui poser quelques questions In sha Allah.

Le commentaire de son excellence le Moufti

Sheikh 'Abdul-'Aziz ibn 'Abdullah Aal Ash-Sheikh

Nous avons entendu cette conférence dont le sujet était la définition de la Bid'ah, l'avertissement contre celle-ci, la mention de certains faux-semblants d'argument que les gens de Bid'ah utilisent pour faire croire qu'elle est bonne, l'établissement de règles et de principes qui protègent contre la Bid'ah, la distinction entre la Bid'ah dans la religion et les affaires d'intérêts indéterminés et entre les interactions mondaines et les adorations. Tout cela a été expliqué par son excellence, le Sheikh Salih ibn 'Abdul-'Aziz, qu'Allah donne à tous le succès vers ce qu'Il aime et agréé. Il n'y a pas de doute que toute action doit être faite avec une sincérité pure pour Allah. Et en plus d'être faite avec sincérité, elle doit être en accord avec la révélation et non pas basée sur la passion et les opinions. Allah dit :

﴿أَفَرَأَيْتَ مَنِ اتَّخَذَ إِلَهَهُ هَوَاهُ وَأَضَلَّهُ اللَّهُ عَلَىٰ عِلْمٍ﴾

(Vois-tu celui qui prend sa passion pour sa propre divinité? Et Allah l'égare sciemment) Al-Jaathiyah : 23.

Allah dit :

﴿اتَّبِعُوا مَا أَنْزَلَ إِلَيْكُم مِّن رَّبِّكُمْ وَلَا تَتَّبِعُوا مِن دُونِهِ أَوْلِيَاءَ قَلِيلًا مَّا تَذَكَّرُونَ﴾

(Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu.) Al-A'raaf : 3.

Nous sommes donc commandés de suivre la révélation d'Allah et de croire que cette religion est complète. Elle ne peut donc pas avoir de manque et n'a pas besoin d'ajout. Allah en est satisfait, Il ne peut donc pas la détester et il l'a parachevée pour nous.

Donc si cette religion est complète, cela signifie que quiconque tente d'y ajouter quoique ce soit par justification rationnelle commet certes une erreur et invente une Bida'h dans la religion. Et même si elle peut paraître petite, le Shaytan s'en réjouit plus qu'il se réjouit des grands péchés. Car les grands péchés peuvent être fait par quelqu'un alors qu'il ressent qu'il a des manquements et qu'il se considère lui-même comme étant négligent, désobéissant et pécheur qui espère qu'Allah accepte sa repentance et agisse envers lui avec indulgence. Il se compte donc parmi les pécheurs et les négligents.

Tandis que celui qui est sur la Bid'ah se considère lui-même comme étant un adorateur, quelqu'un qui fait un effort dans la religion, un réformateur, un bienfaisant et cela est le pire des malheurs. Car il est possible que les Bid'ahs découlent d'une volonté de faire le bien de la part de celui qui n'a pas de compréhension ni de science. Comme l'a dit Ibnou Mas'oud : « Combien de gens veulent le bien sans jamais l'atteindre. » Quelqu'un peut donc vouloir le bien, mais faire ce qui contredit la révélation. Cela est donc une erreur en soi et il se peut que celui qui le fait soit excusé à cause de la limitation de sa compréhension et de sa connaissance. Donc étant donné qu'il n'a pas voulu le mal, il pourrait être excusé, contrairement à celui qui sait que ce qu'il fait est une Bid'ah, il est obligatoire pour lui de la délaissier et de ne pas suivre l'innovateur qui invente dans la religion d'Allah ce qui contredit ce qu'Allah a révélé.

Les gens de Bid'ah sont de deux catégories :

1-II y a les ignorants, les gens qui ont une vision et une connaissance limitée, qui ont erré dans leur conception des choses.

2-II y a les Moubtadi'ahs qui ont inventé une Bid'ah avec connaissance, intentionnellement, pour égérer les musulmans et les éloigner de leur religion.

Par exemple, les négateurs des attributs divins ont renié les noms et les attributs d'Allah et lui ont extirpé tous ses attributs et ses noms. Ces gens-là n'étaient pas dans l'ignorance ou dans une connaissance limitée, plutôt ils étaient dans la déviation et l'égarement. Nous demandons à Allah qu'Il nous épargne de cela.

Les Moubtadi'ahs, peu importe qu'ils soient de grands adorateurs ou autre, il n'y a aucun doute que leur Bid'ah est nuisible et mauvaise. Et il se peut que le Shaytan leur vienne avec cette Bid'ah et la fasse paraître bonne à leurs yeux, jusqu'à ce qu'il les amène au Shirk par le moyen de la Bid'ah. Le peuple de Nouh n'a pas adoré les idoles d'un seul coup. C'est le Shaytan qui leur a embelli l'idée de faire les images de leur hommes pieux en leur disant : leurs images vous rappelleront de leurs œuvres, de leurs belles qualités et de leurs mérites, pour que vous suiviez leur exemple et ils l'ont fait. Puis, il est venu à la génération suivante et leur a dit : ces images n'ont été faites que pour faire tomber la pluie, ramener un bien ou repousser un mal. Le Shaytan a continué avec eux jusqu'à ce qu'ils commencent à adorer ces images en dehors d'Allah. Les Bid'ahs sont donc à l'origine du Shirk et elles sont les messagères de la mécréance et de l'égarement. Toute Bid'ah représente donc un grand

danger, qu'elle soit petite ou grande. Il ne faut donc pas prendre quoique ce soit des Bid'ahs à la légère, ni se laisser tromper par celles-ci.

Ce que le Sheikh a mentionné au sujet de la période où certaines Bid'ahs sont pratiquées et de la forme de certaines Bid'ah, comme par exemple : les Bid'ahs inventées dans le mois de Mouharram, ou de Rabi', ou de Sha'baan ou de Rajab ou durant d'autres mois, ce sont toutes des Bid'ahs. C'est-à-dire que durant le mois de Sha'baan ils ont inventé la Salat qu'ils appellent Ar-Raghaa-ib. Durant le mois de Rajab ils ont inventé aussi. Ils ont inventé la commémoration de Al-Israa, la célébration du Mawlid et des anniversaires, la célébration de telle ou telle fête. Jusqu'à ce qu'ils introduisent dans la religion d'Allah ce qui n'en fait pas partie.

Par exemple, la nuit du vingt-sept du mois de Ramadan est une nuit bénie⁷. Allah a glorifié cette nuit dans son livre et le messager d'Allah nous a encouragé à prier cette nuit en vérité : le prophète ﷺ a dit :

((مَنْ قَامَهَا إِيَّانَا وَاحْتِسَابًا، عُفِرَ لَهُ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِهِ))

« Quiconque prie cette nuit avec foi et en voulant sa récompense, ses péchés précédant lui seront pardonnés. »

Ceci est vrai et il n'y a pas de doute à ce sujet, cependant si cela prenait une autre apparence, si cela se pratiquait dans une réunion particulière, si cela prenait un discours particulier et si cela prenait différentes formes qui contredisent ce qui est dans la Sounnah, on dirait : ceci est une Bid'ah. Car on nous a informé que : **« Quiconque prie cette nuit avec foi et en voulant sa récompense, ses péchés précédant lui seront pardonnés. »** C'est ce qu'il nous a ordonné et ce qui est ajouté ou ce qui est au-delà de cela, parmi ce que les gens ont considéré bon, on dira à son sujet : ceci est une Bid'ah, car c'est une chose qui a été ajoutée. Nous avons donc été ordonnés de nous limiter à la Sounnah, de nous en suffire, d'y rester accrochés fermement et de n'ouvrir pour nous-mêmes la porte à aucune une Bid'ah. Certains Salafs ont dit :

((اتَّبِعُوا وَلَا تَبْتَدِعُوا فَقَدْ كُفَيْتُمُ الْأَمْرُ))

« Suivez (la Sounnah) et n'inventez pas de Bid'ah. Car on s'est chargé de l'affaire pour vous. »

On s'est chargé de cette tâche pour vous. Ibnou Mas'oud a condamné l'action de ceux qui comptaient le nombre de Tasbih, de Takbir et de Tahmid⁸ et il les a blâmés pour cela et leur a jeté de la poussière au visage et les a sévèrement réprimandés. Car lorsque Abou Moussa est venu le voir il lui dit : « Ô Abou 'Abdour-Rahman! j'ai trouvé des gens réunis en cercle dans la mosquée : dites dix fois Subhaanallah! dites dix fois Allahou Akbar! dites dix fois Al-Hamdoulillah! » Il dit : Que leur as-tu dit? Il dit : « Je ne leur ai rien dit. »

Ibnou Mas'oud est donc venu vers eux et leur a jeté de la poussière au visage et leur a dit : « Ô gens! Comme ce que vous faites est mauvais! Le contenant du prophète ﷺ n'a pas été brisé encore, ces vêtements ne sont pas encore usés et ses compagnons sont toujours présents! » Ils ont dit : « Ô Abou 'Abdur-Rahman! Nous ne voulions que le bien! » Il leur répondit : « Comptez vos péchés! Car je vous garantis qu'aucune de vos bonnes œuvres sera perdue. »

Certains Salafs ont dit : « J'ai vu la grande partie de ceux-là nous attaquer à la bataille de Nahrawaan avec les Khawarijs. Ils sont restés sur ces Bid'ahs jusqu'à ce qu'elles les amènent à rendre licite le sang et les biens des

⁷ Certains croient que la nuit du vingt-sept du Ramadan est la nuit de la destinée (Laylatoul-Qadar) et ils font durant cette nuit des choses qu'ils ne font pas durant le restant des dix dernières nuits. Or, le prophète nous a encouragé à chercher la nuit de la destinée durant les toutes les dix dernières nuits en insistant sur les nuits impaires. Mais rien ne prouve que cette nuit soit la vingt-septième de façon certaine. (Note du traducteur).

⁸ Tasbih : dire Subhaanallah. Takbir : dire Allahou Akbar. Tahmid : dire Al-Hamdoulillah.

Sahabahs. Ils ont donc combattu 'Ali et ils se sont rebellés contre lui. Ils sont une des sectes des Khawaarijs au sujet desquels le prophète ﷺ a dit :

((تَحْفَرُونَ صَلَاتَكُمْ عِنْدَ صَلَاتِهِمْ ، وَقِرَاءَتَهُمْ عِنْدَ قِرَاءَتِهِمْ ، يَمْرُقُونَ مِنَ الدِّينِ مُرُوقَ السَّهْمِ مِنَ الرَّمِيَّةِ))

« Vous mépriserez vos prières par rapport à leurs prières et votre récitation par rapport à leur récitation, ils quittent la religion plus rapidement que la flèche qui passe à travers une cible. »

Car les Bid'ahs, même lorsqu'elles sont en petite quantité, elles restent toujours avec ceux qui les pratiquent jusqu'à ce qu'elles les fassent sortir de la voie d'Allah et de sa religion. Car ils croient que la religion est incomplète jusqu'à ce qu'ils y apportent leurs Bid'ahs. Or Allah a complété la religion et a parachevé sa grâce et il a agréé l'Islam comme religion, nous n'avons donc pas besoin de ces Bid'ahs. Nous demandons à Allah de nous en protéger ainsi que vous-même.

Le présentateur : qu'Allah récompense le Sheikh, nous demandons à Allah de nous en faire profiter ainsi que vous-mêmes de ce nous avons entendu.



Les questions et réponses

Question I : Il y a des groupes qui croient qu'on doit faire le Dou'a après la prière en groupe, donc si l'Imam ne fait pas de Dou'as pour eux, ils le critiquent et ils disent « la prière est incomplète à cause de cela » et ils critiquent les gens de la Sounnah par rapport à cela. Quelle est donc la bonne réponse à cela ? Et nous souhaitons que vous nous clarifiez quand faut-il faire des Dou'as puisqu'Allah nous a ordonné de faire des Dou'as, si on ne les fait pas après la Salat (comme le suggèrent ces gens) ?

Réponse : Le Sheikh Saalih a répondu à cela durant la conférence et il dit : « Le fait de lever les deux mains après la Salat est de deux catégories : la première, si la personne persiste à faire cela continuellement alors cela devient Bid'ah. La seconde, si elle fait cela de temps à autres, alors elle commet une erreur. Par exemple, la Sounnah après la Salat est de dire « Astaghfiroullah » trois fois, puis de dire :

((اللَّهُمَّ أَنْتَ السَّلَامُ وَمِنْكَ السَّلَامُ تَبَارَكْتَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ. لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ. اللَّهُمَّ لَا مَانِعَ لِمَا أَعْطَيْتَ وَلَا مُعْطِيَ لِمَا مَنَعْتَ وَلَا يَنْفَعُ ذَا الْجَدِّ مِنْكَ الْجَدُّ. لَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَلَا نَعْبُدُ إِلَّا إِيَّاهُ. لَهُ النِّعْمَةُ وَلَهُ الْفَضْلُ وَلَهُ الثَّنَاءُ الْحَسَنُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ وَلَوْ كَرِهَ الْكَافِرُونَ))

« Ô Seigneur ! Tu es la Paix et la paix vient de Toi. Béni sois-Tu, ô Digne de glorification et de magnificence. Il n'y a pas d'autre divinité [digne d'adoration] qu'Allah, Unique, sans associé. A Lui la royauté, à Lui la louange et Il est Capable de toute chose. Ô Seigneur ! Nul ne peut retenir ce que Tu as donné et nul ne peut donner ce que Tu as retenu. Le fortuné ne trouve dans sa fortune aucune protection efficace contre Toi. Il n'y a de puissance ni de force qu'en Allah. Nulle divinité [digne d'adoration] sauf Allah et nous n'adorons que Lui, la grâce et la générosité sont à Lui. C'est à Lui que vont les belles formules de louange. Nulle divinité [digne d'adoration] sauf Allah. Nous Lui vouons un culte exclusif en dépit de la haine des mécréants. »

((اللَّهُمَّ أَعِنِّي عَلَى ذِكْرِكَ وَشُكْرِكَ وَحُسْنِ عِبَادَتِكَ))

« Ô Allah, aide-moi à me rappeler de Toi, à être reconnaissant envers Toi et à bien T'adorer. »

((رَبِّ قِنِي عَذَابَكَ يَوْمَ تَجْمَعُ عِبَادَكَ))

« Mon Seigneur! Protège-moi de ton châtement le jour où tu rassembleras tes serviteurs. »

Puis ensuite on récite Ayaatoul-Koursi, les deux sourates de la protection et Sourate Al-Ikhlaas. Voici la Sounnah. Donc si tu as fait ces rappels, puis qu'ensuite tu fais des Dou'as, alors il n'y a rien de mal. Cependant, si tu délaisses les actes de la Sounnah authentique et que tu ramènes d'autres invocations après la Salat et que tu fais des Dou'as à l'unisson, alors cela contredit la Sounnah ; et celui qui persiste à faire cela est un innovateur et l'on doit condamner ce qu'il fait. Même que Ibnoul-Qayyim a mentionné que de lever les mains après la prière obligatoire est une Bid'ah, car le messenger d'Allah ﷺ ne l'a pas fait. Mais celui qui fait les rappels après la Salat, puis ensuite fait des Dou'as et lève ses mains, on ne condamne pas ce qu'il fait. On condamne en revanche celui qui lève ses mains directement après le Salaam de la prière obligatoire ou qui dit « qu'Allah accepte de toi ». Il n'y a rien de cela qui est rapporté du messenger d'Allah ﷺ.

Question 2 : Est-il permis de faire la Salat du salut de la mosquée dans les moments d'interdiction. Quelles sont les prières reliées à des causes? Et comment pouvons-nous réunir entre le Hadith de la Salat de la salutation de la mosquée et l'interdiction (de prier à certains moments)?

Réponse : Les savants ont diverses opinions sur cette question. Le Hadith dit :

((إِذَا دَخَلَ أَحَدُكُمْ الْمَسْجِدَ فَلَا يَجْلِسُ حَتَّى يُصَلِّيَ رَكَعَتَيْنِ))

« Lorsque l'un d'entre vous entre à la mosquée, qu'il ne s'assoie pas avant d'avoir prié deux Rak'ahs. »

Et le prophète ﷺ alors qu'il était sur le Minbar a demandé à Salik Al-Ghatafaani lorsqu'il est entré dans la mosquée :

((أَصَلَّيْتَ؟))

« As-tu fais la Salat? »

Il répondit : « Non ». Le prophète ﷺ dit :

((قُمْ فَارْكَعْ رَكَعَتَيْنِ وَخَوِّزْ فِيهِمَا))

« Lève-toi et prie deux Rak'ahs et prie-les rapidement. »

Et de ce sens général, certains savants ont dit : Le salut de la mosquée se fait en tout temps et il n'est pas restreint un temps particulier, car le sens du Hadith est général, il n'y a donc rien qui le restreint. Tandis qu'en dehors du salut de la mosquée, le sens est particulier. Les savants ont donc pris les Hadiths de l'interdiction pour autre que le salut de la mosquée.

Tandis que d'autres parmi les savants ont dit : Ce sont tous des Hadiths dont le sens est général. Les Hadiths de l'interdiction sont généraux et le Hadith de Qatadah (sur l'obligation du salut de la mosquée) est général aussi. Sauf que les Hadith de l'interdiction rendent le Hadith de Qatadah spécifique, malgré qu'il soit général, par rapport au facteur temps.

Cependant il y a deux temps pour l'interdiction : un temps restreint et un temps large. Dans le Hadith de 'Oqbah Ibn 'Aamir, il y a trois temps dans lesquels le messager d'Allah nous a interdit de prier ou d'enterrer nos morts : 1-lorsque le soleil se lève jusqu'à ce qu'il se s'élève dans le ciel, 2-lorsque le soleil s'approche de son zénith, 3-lorsque le soleil se prépare à se coucher.

Ce qui est le plus apparent pour ces trois moments est qu'il faut s'abstenir de faire la prière durant ces temps. Donc si nous entrons (dans la mosquée) et que le soleil commence à s'élever, on attend jusqu'à ce qu'il s'élève de la hauteur d'une lance. Si nous entrons quelques minutes avant le Dhouhr, on attend quelques minutes jusqu'à ce soit fait l'appel à la prière de Dhouhr. Si nous entrons quelques minutes avec le Maghrib, on attend jusqu'à ce que le soleil se couche.

Tandis qu'après la Salat de Asr et la Salat de Fajr, celui qui considère que l'application du sens général du Hadith d'Abou Qatadah est une position plus forte va prier les deux Rak'ahs de salutation de la mosquée et considérer que cela est une exception particulière, il ne faut donc pas lui reprocher cela.

Question 3 : Quel est votre opinion au sujet de ce que certains jeunes font en se réunissant et en sortant pour la Da'wah et délimitant cela à trois jours, quarante jours ou quelques mois. Et ils font de cela une règle pour leurs Da'wah. Qu'elle est donc votre conseil à propos de cela? Qu'Allah vous donne le succès.

Réponse : De faire la Da'wah à Allah est une chose exigée et encouragée (par l'Islam). C'est une œuvre vertueuse et les prêcheurs qui invitent à Allah doivent, s'ils veulent faire réussir leur Da'wah, faire en sorte que

leur méthodologie soit en accord avec la Sounnah de Mohammad ﷺ, et ce qu'on suivi les prêcheurs réformateurs après lui, ceux qui ont suivi sa trace et qui ont emprunté sa voie.

Cependant, de délimiter la sortie par un nombre de jours, ou un nombre spécifique de mois, alors il y a un problème en cela s'ils pensent que cette délimitation est légiférée, et que c'est une adoration, alors non. S'ils voient cela comme étant une chose qui correspond à leur temps libre, ou au temps qui leur convient, sans rattacher cela à la législation, alors cela reste à voir. Mais s'ils font de cette sortie qu'ils délimitent à quarante (jours) ou quatre (mois) comme étant une adoration et que cela est tiré du Qor'an et de la Sounnah, alors cela fait partie de ce qu'ils ont innové dans la religion d'Allah.

Cela est la voie du groupe Jamaa'at Tabligh (Nous demandons à Allah de tous nous guider), ils se délimitent à ces périodes de trois jours, ou quarante jours ou trois ou quatre mois, mais s'ils croient que cela fait partie de la révélation (une adoration) alors cela est une erreur. Mais si cela correspond à leur temps ou leur situation, alors cela est plus simple de l'autre.

Mais en tous les cas, l'obligation est de suivre la Sounnah et de marcher sur la voie du prophète ﷺ et que la Da'wah soit concentrée sur le Tawhid et l'établissement des fondements de la 'Aqidah avant toute chose. Mais une Da'wah qui est uniquement basée sur des rappels et des invocations du matin et du soir et des méthodologies planifiées, dessinées et organisées par des gens qui sont douteux dans beaucoup de leur situation. Car ils ne se préoccupent que des invocations et des rappels et ils ne se préoccupent pas de la Da'wah du Tawhid et ils n'éduquent pas les gens dans la religion d'Allah, ils n'ordonnent pas de bien et n'interdisent pas de mal.

Ce ne sont que des rassemblements et des choses, Allah sait mieux, mais beaucoup de ces choses ne produisent pas de bons fruits et ne réalisent rien de bon. Parce qu'elles ne sont pas en accord dans leur méthodologie, avec la voie que suivait le prophète Mohammad Ibn 'Abdullah ﷺ et ses nobles compagnons, ainsi que les prêcheurs réformateurs après lui, qui ont suivi sa trace et qui ont emprunté sa voie.

Question 4 : Certains jeunes utilisent des moyens, comme le théâtre, le football et ce qu'ils appellent la vidéo Islamique, les voyages organisés et autres choses qu'ils mentionnent à propos de la religion et qu'ils font pour inviter les jeunes. Ils disent que ce sont des choses qui les attirent. Quel est le conseil de son excellence à ce sujet?

Réponse : La Da'wah à Allah nécessite certaines choses :

I-Premièrement : Al-Ikhlaas (la pureté d'action et d'intention) envers Allah et que la Da'wah soit purement pour Allah :

((قُلْ هَذِهِ سَبِيلِي أَدْعُو إِلَى اللَّهِ عَلَىٰ بَصِيرَةٍ))

(Dis [Ô Mohammad] : « Voici ma voie, j'appelle les gens [à la religion] d'Allah, en me basant une science.)
Yousouf : 108.

Al-Ikhlaas (la pureté d'action et d'intention) envers Allah est la base.

2-Deuxièmement : Il faut que la Da'wah soit en accord avec la méthodologie d'Allah :

((أَدْعُو إِلَى اللَّهِ عَلَىٰ بَصِيرَةٍ))

(J'appelle les gens [à la religion] d'Allah, en me basant une science.) Yousouf : 108. C'est dire : en se basant sur une science et une bonne voie.

Le musulman doit se préserver d'Allah dans toutes ses affaires. Les prêcheurs qui invitent à Allah doivent mettre la science bénéfique en pratique et regarder dans les moyens qu'ils jugent être bons et ne doivent pas laisser ce qu'ils croient être bon ou ce qu'ils aiment être attribué à la religion. Ils doivent plutôt juger leur méthodologie et les moyens qu'ils emploient selon la révélation d'Allah. Ils doivent ensuite comparer entre les bienfaits et les méfaits, entre l'utile et le nuisible, entre ce dont le bien surpasse le mal et ce dont le mal surpasse le bien, entre l'affaire dont le bien pèse plus lourd que le mal, et l'affaire dont le mal pèse plus lourd que le bien.

Donc, si le prêcheur qui invite à Allah emprunte un chemin, chaque fois qu'il prend connaissance d'un moyen, sans réfléchir aux conséquences, sans penser aux résultats et à ce qui en découle, alors son pied risque de glisser. Il faut donc réfléchir.

Inviter à Allah consiste à clarifier la vérité, à l'expliquer, à la présenter de manière authentique, en parole et en action. De manière à ce que sa parole soit véridique et que son action soit bonne, pour que les gens suivent son exemple dans ce qu'ils voient en lui comme bonne conduite et bonne action.

Mais s'il fait tout entrer dans la Da'wah, il est possible qu'il fasse même entrer certaines choses qui sont en contradictions avec la religion et qu'il dise : Voici les moyens de la Da'wah, voici les méthodes de la Da'wah, etc. Nous sommes des gens civilisés, nous ne voyons pas telle ou telle chose, mais nous prenons des moyens divers et différents etc.

Je crains que la Da'wah se dissipe si ces méthodes se multiplient, et qu'elle n'est plus d'effet authentique, ni d'influence positive et qu'elle contienne plus de pelure que de pulpe, et qu'elle est plus de contenu inutile que de contenu utile.

Le messager d'Allah ﷺ avait la Da'wah à Allah la plus parfaite. Lorsqu'Allah lui a ordonné d'exposer ouvertement sa Da'wah, il allait vers les tribus et les rassemblements des arabes et leur récitait le Qor'an et il disait :

((مَنْ يُؤْوِينِي حَتَّى أُبَلِّغَ رَسُولَ رَبِّي وَلَهُ الْجَنَّةُ؟))

« Qui va me soutenir pour que je transmette le message de mon seigneur et il recevra en retour le Paradis. »

Il se présentait aux gens dans leur assemblée pour leur faire entendre sa Da'wah, leur expliquer le livre d'Allah et leur clarifier la vérité.

Le prêcheur doit donc regarder la méthodologie de Mohammad ﷺ et suivre le plus possible sa méthodologie, car c'est la méthodologie de la vérité et le chemin clair. On ne doit pas introduire dans la Da'wah des choses qui ne vont pas concrétiser ses buts et ne vont pas amener à l'objectif voulu. Et je demande à Allah pour tous le succès et la guidance.

Le présentateur : Nous demandons à Allah de nous faire profiter de ce que nous avons entendu et paix, salut et bénédiction sur notre prophète Mohammad, sur sa famille et tous ses compagnons.

